

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2026

**DÉBLOCAGE EXCEPTIONNEL DE LA PARTICIPATION ET DE L'INTÉRESSEMENT EN
2026 - (N° 2217)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 63

présenté par
Mme Sylvie Bonnet

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 1, substituer au mot :

« salarié »

le mot :

« bénéficiaire ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 2.

III. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l'alinéa 5.

IV. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 6.

V. – En conséquence, à l'alinéa 9, substituer au mot :

« salariés »

le mot :

« bénéficiaires ».

VI. – En conséquence, à l'alinéa 11, substituer au mot :

« salarié »

le mot :

« bénéficiaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.